

**PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

—————  
**Réunion du 04 avril 2019**  
**à l'Hôtel du Département à STRASBOURG**  
—————

La séance est ouverte à 9h16 sous la présidence de M. Frédéric BIERRY, président du Conseil Départemental.

**Présents :**

. Vice-présidents :

M. Bernard FISCHER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Rémi BERTRAND, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Philippe MEYER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, M. Marcel BAUER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Etienne WOLF

. Membres :

Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BUFFET, Mme Cécile DELATTRE, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH-WEISS, M. Denis HOMMEL, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, M. le Docteur Yves LE TALLEC, M. Nicolas MATT, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL

**Excusés :**

Mme Françoise BEY, *(ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)*, M. Mathieu CAHN *(ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)*, M. Thierry CARBIENER *(ayant donné pouvoir à Mme Michèle ESCHLIMANN)* M. Vincent DEBES *(ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE)*, Mme Chantal JEANPERT *(ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER)*, Mme Frédérique MOZZICONACCI *(ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)*

❖ **FELICITATIONS**

M. le Président adresse ses félicitations à Mme Nicole THOMAS pour la nomination de sa fille en tant que Préfète du Rhône.

❖ **DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT**

En application de l'article 18 du règlement intérieur du Conseil Départemental, le président demande aux membres de l'Assemblée d'indiquer parmi les seize rapports inscrits à l'ordre du jour, ceux à propos desquels ils souhaitent intervenir.

Treize rapports (n° CD/2019/003, 004, 005, 006, 007, 008, 009, 010, 013, 014, 015, 016, et 017) sont "réservés" pour faire l'objet de débats avant leur vote.

Les trois autres rapports (n° CD/2019/011, 012, 018) sont traités en début de séance selon la procédure de "vote sans discussion", et sont mis aux voix après lecture de leur intitulé.

\*  
\* \*

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

**Rapports adoptés sans discussion, par ordre de passage : N° CD/2019/011, 012, et 018.**

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise Bey (*ayant donné pouvoir à M. Serge Oehler*), M. Mathieu Cahn (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne Kempf*), M. Thierry Carbiener (*ayant donné pouvoir à Mme Michèle Eschlimann*), M. Vincent Debes (*ayant donné pouvoir à Mme Cécile Delattre*), Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), Mme Frédérique Mozziconacci (*ayant donné pouvoir à M. Frédéric Bierry*), excusés.

**N° CD/2019/011 - 210 - Maintien à domicile des personnes âgées**

**Proposition d'évolution des dispositifs de prise en charge des aides techniques, aménagement du logement et hébergement temporaire dans le cadre de l'APA**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de financer les aides techniques et les aides à l'aménagement du logement, selon les termes du projet de liste joint en annexe 1 à la présente délibération ;
- décider de financer l'hébergement temporaire dans les plans d'aides APA ;

- approuve la prise en charge des aides techniques et de l'aménagement du logement, dans la limite du plafond lié au GIR de la personne et complémentirement aux autres aides proposées dans le cadre de l'évaluation multidimensionnelle :
  - sur un mois calendaire pour les aides techniques sur la base de la liste proposée en annexe 1 à la présente délibération
  - sur quatre mois calendaires pour les aides à l'aménagement du logement ;
- approuve la liste des aides techniques, dont le projet est joint à la présente délibération ;
- décide que cette liste n'est pas limitative et reste liée à l'évaluation des besoins et des préconisations d'un ergothérapeute ;
- dit que les aides techniques de la liste des produits et prestations remboursables est prise en charge complémentirement à la prise en charge de la Sécurité Sociale dans le respect des modalités relatives au financement des aides techniques approuvées ci-dessus ;
- dit que les aides techniques 'hors liste' seront prises en charge dans le respect des modalités relatives au financement des aides techniques approuvées ci-dessus ;
- décide que le financement des aides techniques et de l'aménagement du logement sera applicable à compter du 15 avril 2019 ;
- décide des modalités de financement et d'application de l'aide à l'hébergement temporaire, à savoir :
  - 45 € par jour pour 30 jours annuels, maximum.
  - Régénération du droit à l'hébergement temporaire chaque année, selon le besoin de l'usager et l'évaluation globale qui en sera faite annuellement.
- dans ce cadre, décide de clore la délibération N° A 22 du 16 décembre 2003 « APA à domicile – Prise en charge financière des aides ponctuelles dans le cadre de l'Allocation personnalisée d'Autonomie » à compter du 15 avril 2019 et d'appliquer le nouveau dispositif énoncé dans la présente délibération à compter de cette même date et pour toute demande réceptionnée par le Département à compter du 15 avril 2019 ;
- donne délégation à la Commission Permanente pour prendre toute délibération nécessaire à la mise en œuvre ou modification des modalités de financement des aides techniques, de l'aménagement du logement et de l'hébergement temporaire.

Adopté à l'unanimité

**N° CD/2019/012 - 230 - Accompagnement des personnes âgées**

**Proposition d'approbation des termes d'un projet de contrat de structure relatif à l'accès du Département aux webservices du répertoire opérationnel des ressources (annuaires des professionnels dans les domaines de la santé, du médicosocial et du social)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de solliciter l'accès par le Département aux webservices du Répertoire Opérationnel des Ressources, afin d'améliorer la mise en œuvre d'un guichet intégré pour les dispositifs MAIA ;

*Séance Plénière du 4 avril 2019*

- décide d'approuver les termes du contrat de structure avec l'ASIP, joint en annexe à la présente délibération, et autorise le Président du Conseil Départemental à signer le contrat et signer les actes nécessaires à l'application du contrat ;

- donne délégation à la Commission Permanente pour prendre les décisions relatives au déploiement d'une cartographie du répertoire opérationnel des ressources et pour décider de conclure, de modifier ou résilier les conventions relatives à des échanges de données en ce domaine.

Adopté à l'unanimité

**N° CD/2019/018 - 740 - Aménagement de l'espace rural**

**Rectification de la date d'échéance de la convention d'autorisation de financements complémentaires du Département dans le champ des filières agricoles**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les termes corrigés de la convention d'autorisation de financements complémentaires du Département dans le champ des filières agricoles à conclure entre le Département et la Région, telle que présentée en annexe à la présente délibération, et autorise le Président du Conseil Départemental à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**Rapports appelés par ordre de passage : N° CD/2019/003, 004, 005, 006, 007, 008, 009, 010, 013, 014, 015, 016 et 017.**

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise Bey (*ayant donné pouvoir à M. Serge Oehler*), M. Mathieu Cahn (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne Kempf*), M. Thierry Carbiener (*ayant donné pouvoir à Mme Michèle Eschlimann*), M. Vincent Debes (*ayant donné pouvoir à Mme Cécile Delattre*), Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), Mme Frédérique Mozziconacci (*ayant donné pouvoir à M. Frédéric Bierry*), excusés.

**N° CD/2019/003 - 615 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale**

**Proposition d'adhésion du Département du Bas-Rhin à la TechnologieRegion KARLSRUHE (TRK)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- de l'adhésion du Département du Bas-Rhin à la TechnologieRegion Karlsruhe (TRK), sur le périmètre correspondant au territoire français de l'Eurodistrict PAMINA (arrondissements de Haguenau-Wissembourg et de Saverne) ;

- d'approuver le processus d'adhésion du Département du Bas-Rhin au Conseil de Surveillance de la TRK qui interviendrait en deux étapes :
  - \* première année : en qualité de membre observateur ;
  - \* à l'issue de cette année transitoire : en qualité de membre de plein exercice ;
- d'approuver les statuts modifiés de la TRK, permettant l'adhésion du Département du Bas-Rhin, statuts annexés à la présente délibération (traduction française certifiée) ;
- d'approuver les modalités financières suivantes pour l'adhésion, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires à la DM1 :
  - \* Souscription au capital de la société TRK à hauteur de 1 200 €, par l'acquisition de 1 200 parts sociales, numéros d'ordre de 32 401 à 33 600, d'une valeur de 1 € chacune, conformément à l'article 5 du paragraphe 1 des statuts modifiés ;
  - \* Cotisation annuelle de 25 000 €, conformément au barème des cotisations annuelles des adhérents et groupes d'adhérents" pouvoirs publics" de la TRK, pris en application de l'article 10 des statuts modifiés ;
- de désigner Monsieur Rémi BERTRAND, Vice-Président du Conseil Départemental, pour représenter le Département du Bas-Rhin dans les instances de la TRK ;
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer les statuts modifiés de la TRK et tout document subséquent ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour toutes décisions nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de l'adhésion du Département du Bas-Rhin à la TRK, ainsi que pour l'approbation d'éventuels projets afférents à venir.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise Bey, M. Mathieu Cahn (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne Kempf*), M. Vincent Debes (*ayant donné pouvoir à Mme Cécile Delattre*), M. Thierry Carbiener (*ayant donné pouvoir à Mme Michèle Eschlimann*), Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), Mme Frédérique Mozziconacci (*ayant donné pouvoir à M. Frédéric Bierry*), M. Nicolas Matt (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise Buffet*), excusés, quittant définitivement la salle, M. Serge Oehler à 10h21, M. Nicolas Matt à 10h31, Mme Christiane Wolfhugel à 10h33, ainsi que, sortis temporairement de salle, M. Marc Sene à 10h13, Mme Catherine Graef-Eckert à 10h23.

**N° CD/2019/004 - 600 - Développement et animation territoriale**

**Proposition de plan d'actions en vue du déploiement de la stratégie départementale en faveur de la transition énergétique et écologique**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide d'approuver le plan d'actions relatif à la stratégie de transition énergétique, tel que annexé au à la présente délibération ;
- autorise le Président du Conseil Départemental à mettre en œuvre ces actions ;
- donne délégation à la Commission Permanente pour valider tous dispositifs qui en découlent ainsi que les conventions partenariales qui seraient nécessaires.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise Bey, M. Mathieu Cahn, M. Thierry Carbiener (*ayant donné pouvoir à Mme Michèle Eschlimann*), M. Vincent Debes (*ayant donné pouvoir à Mme Cécile Delattre*), Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), M. Nicolas Matt (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise Buffet*), Mme Frédérique Mozziconacci (*ayant donné pouvoir à M. Frédéric Bierry*), M. Serge Oehler, Mme Christiane Wolfhugel, excusés, Marc Séné, Mme Catherine Graef-Eckert absents, ainsi que sortis temporairement de salle à 10h36, M. Eric Elkouby, M. Bernard Fischer, Mme Suzanne Kempf, M. Etienne Wolf, M. Yves Sublon.

**N° CD/2019/005 - 600 - Développement et animation territoriale**

**Démarche « Forêt d'Exception® » de la forêt indivise de HAGUENAU - Proposition d'approbation du Protocole d'accord et du Contrat de projet**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'engager le Département du Bas-Rhin dans la démarche de labellisation « Forêt d'Exception® » de la forêt indivise de Haguenau, associant notamment la Ville de Haguenau, l'Etat et l'Office national des forêts ;
- d'approuver les termes du projet de Protocole d'accord, relatif à la démarche de labellisation, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les autres partenaires, joint en annexe de la délibération ;
- d'approuver les termes du projet de Contrat de projet, relatif aux actions de la démarche de labellisation, définies entre les partenaires dans le cadre du Comité de pilotage ad hoc, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les autres partenaires, joint en annexe de la délibération ;
- dit que les possibilités de financement par le Département du Bas-Rhin des actions précitées seront définies, en adéquation avec l'éligibilité de la démarche au regard notamment des critères d'attractivité et de rayonnement du label Forêt d'Exception® sur la forêt indivise d'Haguenau, au titre des enjeux du Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Nord ;
- de mobiliser l'ingénierie du Département du Bas-Rhin en faveur du projet précité, dans le cadre de ses compétences ;

- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer le Protocole d'accord et le Contrat de projet ;
- donne délégation à la Commission Permanente pour prendre les décisions et approuver les actes relatifs à la mise en œuvre de la démarche de labellisation « Forêt d'Exception® » de la forêt indivise de Haguenau.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise Bey, M. Mathieu Cahn (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne Kempf*), M. Thierry Carbiener (*ayant donné pouvoir à Mme Michèle Eschlimann*), M. Vincent Debes (*ayant donné pouvoir à Mme Cécile Delattre*), Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), M. Nicolas Matt (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise Buffet*), Mme Frédérique Mozziconacci (*ayant donné pouvoir à M. Frédéric Bierry*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), Mme Christiane Wolfhugel (*ayant donné pouvoir à M. Etienne Wolf*), excusés, Mme Catherine Graef-Eckert, M. Bernard Fischer, abstents.

**N° CD/2019/006 - 655 - Contrats Départementaux**

**Contrat Départemental - Proposition de financement et d'approbation du projet de convention partenariale pour la création de la Maison des Aînés et des aidants de Sélestat**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental du Bas-Rhin :

- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé matérialisée par le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le projet de développement et d'attractivité de Maison des Aînés et des Aidants de Sélestat, détaillé dans le présent rapport.

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet comme suit :

- \* soutien à l'innovation et à la conduite de projet

- \* mise en place d'un plan d'actions co-construites porté par la Maison des Aînés et des Aidants sur le périmètre des Communautés de communes de Sélestat, du Ried de Marckolsheim et de la Vallée de Villé

- \* mise à disposition du matériel informatique de l'accueil, du système d'information partagé « e-parcours » permettant l'accès à une rubrique « accueil orientation - Maison des Aînés » , d'un outil sharepoint (Licence E) permettant le partage interne d'information, ainsi que du matériel de reprographie (imprimante mutualisée entre les différents partenaires) pour une valeur de 6000 € ;

- décide d'attribuer une contribution de financière de 150 000 € à la Ville de Sélestat pour le projet de Maison des Aînés et des Aidants de Sélestat au titre du dispositif départemental en faveur des locaux mis à disposition par une collectivité pour y héberger des services du Département et au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;

- approuve les termes du projet de convention de partenariat pour le projet de développement et d'attractivité de la Maison des Aînés et des Aidants et la convention financière joint en annexe à la présente délibération ;
- approuve les termes du projet de convention de fonctionnement pour la Maison des Aînés et des Aidants de Sélestat jointe en annexe joint en annexe à la présente délibération ;
- approuve les termes du projet de convention d'occupation entre le Conseil Départemental et la Ville de Sélestat jointe en annexe joint en annexe à la présente délibération ;
- approuve les termes du projet de convention financière entre le Conseil Départemental et la Ville de Sélestat joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise le Président du Conseil Départemental à signer la convention de partenariat de la Maison des Aînés et des Aidants, la convention financière, la convention d'occupation ainsi que la convention de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise Bey, M. Mathieu Cahn (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne Kempf*), M. Thierry Carbiener (*ayant donné pouvoir à Mme Michèle Eschlimann*), M. Vincent Debes (*ayant donné pouvoir à Mme Cécile Delattre*), Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), M. Nicolas Matt (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise Buffet*), Mme Frédérique Mozziconacci (*ayant donné pouvoir à M. Frédéric Bierry*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), Mme Christiane Wolfhugel (*ayant donné pouvoir à M. Etienne Wolf*), excusés, ainsi que, sortis temporairement de salle, M. Marc Séné à 10h47, Mme Danielle Diligent à 10h55, Mme Catherine Greigert à 10h55.

**N° CD/2019/007 - 70000 - Aménagement du territoire**

**Proposition d'observations du Département sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'adopter les observations développées dans le présent rapport sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) arrêté par la Région le 14 décembre 2018, lesquelles portent sur :

- une meilleure prise en compte des enjeux spécifiques d'aménagement et de développement européen et transfrontalier du territoire ;
- les nécessaires évolutions des règles du SRADDET au regard des spécificités des territoires, notamment sur le volet foncier naturel et forestier, l'imperméabilisation des sols et le régime d'exception des grands projets d'infrastructures ;
- l'engagement du Département sur des politiques qui concourent aux objectifs du SRADDET.

Adopté à l'unanimité



Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise Bey, M. Mathieu Cahn (*ayant donné pouvoir à Suzanne Kempf*), M. Thierry Carbiener (*ayant donné pouvoir à Mme Michèle Eschlimann*) M. Vincent Debes, Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), M. Nicolas Matt (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise Buffet*), Mme Frédérique Mozziconacci (*ayant donné pouvoir à M. Frédéric Bierry*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), Mme Christiane Wolfhugel (*ayant donné pouvoir à M. Etienne Wolf*), excusés, ainsi que, sortie temporairement de salle, Mme Cécile Delattre à 11h37.

**N° CD/2019/008 - 500 - Education**

**Proposition de 10 actions contre l'antisémitisme, le racisme et la haine**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide d'approuver les 10 actions telles que décrites dans le rapport concerné, soit :

Action 1 : Défendre les valeurs de la République auprès des plus jeunes

Action 2 : Permettre à tous les collégiens durant leur scolarité de visiter, dans le cadre d'un parcours éducatif, au moins un lieu de mémoire consacré aux conflits contemporains générés par la haine et le refus de la différence

Action 3 : Mobiliser des services civiques pour animer des actions éducatives dans les collèges sur le thème de l'acceptation de l'autre et du droit à la différence

Action 4 : Soutenir la mise en place dans les collèges d'ambassadeurs de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie pour incarner les actions, encourager le débat et créer de nouvelles actions éducatives et de prévention

Action 5 : Mettre en valeur les parcours de vie exemplaire d'Alsaciennes et d'Alsaciens qui ont défendu le droit à la différence, combattu la haine ou qui en ont été victimes (Justes parmi les Nations, résistants, déportés...) et créer un prix du nom de l'un d'entre eux

Action 6 : Créer un partenariat renforcé avec l'UNSS et l'UGSEL pour développer les actions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie dans le cadre du sport scolaire.

Action 7 : Soutenir la restauration et la valorisation des lieux de mémoire au travers d'un fonds à créer pour les inscrire dans un parcours pédagogique et éducatif.

Action 8 : Développer le dialogue inter cultu(r)el par la mise à disposition d'une boîte à outil ouverte « Citoyenneté, vive ensemble et dialogue intercultu(r)el ».

Action 9 : Enrichir le questionnaire Bien-Être des collégiens par des questions relatives à l'acceptation de l'autre

Action 10 : Faire de la lutte contre le racisme et la haine une Grande Cause départementale 2019

- autorise le Président du Conseil Départemental à mettre en œuvre ces actions ;

- délègue à la Commission Permanente l'approbation des modalités précises de mise en œuvre pour l'ensemble des 10 actions en faveur du droit à la différence et la lutte contre la haine ;

- déclare le droit à la différence et la lutte contre la haine, Grande Cause Départementale 2019.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise Bey, M. Mathieu Cahn (*ayant donné pouvoir à Suzanne Kempf*), M. Thierry Carbiener, M. Vincent Debes, Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), M. Nicolas Matt (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise Buffet*), Mme Frédérique Mozziconacci (*ayant donné pouvoir à M. Frédéric Bierry*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), Mme Christiane Wolfhugel (*ayant donné pouvoir à M. Etienne Wolf*), excusés, Mme Cécile Delattre, absente, ainsi que, sortis temporairement de salle, Mme Stéphanie Kochert à 11h55, Mme Nathalie Ernst à 11h55, M. Denis Schultz à 11h55, M. Bernard Fischer à 12h03, M. Etienne Burger à 12h09, Mme Catherine Graef-Eckert à 12h10, Mme Laurence Muller-Bronn à 12h14.

- 51030 - Bilinguisme

N° CD/2019/009

**Proposition d'adoption d'une nouvelle convention opérationnelle de partenariat et de financement en faveur de l'association Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA) portant sur l'année 2019 et proposition d'attribution d'une subvention à cette association**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- de retirer la convention opérationnelle de partenariat et de financement en faveur de l'Office pour la Langue et Les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA) adoptée par voie de délibération n° CD/2018/041 le 22 octobre 2018;
- d'approuver les termes du projet de partenariat à conclure avec l'OLCA portant sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2019;
- d'approuver les termes du projet de convention opérationnelle de partenariat et de financement en faveur de l'OLCA à conclure avec le Département du Haut-Rhin et l'OLCA portant sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 figurant en annexe;
- d'attribuer une subvention d'un montant maximum de 66 500 € au titre de l'année 2019 à l'OLCA dont les actions s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie Bilinguisme du Département;

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes: le premier versement de 33 250 € interviendra après la signature de la convention, le solde au 1er juillet, et après transmission des comptes annuels de l'association.

- d'autoriser le président du Conseil Départemental à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise Bey, Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise Pfersdorff*), M. Mathieu Cahn (*ayant donné pouvoir à Suzanne Kempf*), M. Thierry Carbiener (*ayant donné pouvoir à Mme Michèle Eschlimann*), M. Vincent Debes (*ayant donné pouvoir à Mme Cécile Delattre*), Mme Chantal Jeanpert, M. Nicolas Matt, Mme Frédérique Mozziconacci (*ayant donné pouvoir à M. Frédéric Bierry*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), Mme Christiane Wolfhugel (*ayant donné pouvoir à M. Etienne Wolf*), excusés, quittant définitivement la salle à 12h25, Mme Françoise Buffet, ainsi que, sortis temporairement de salle, M. Rémi Bertrand à 12h32, M. Philippe Meyer à 12h36.

**Schéma départemental de l'Autonomie 2019-2023**

Il est proposé au Conseil Départemental de décider de mettre en place un schéma départemental de l'autonomie 2019-2023 qui fixe les grands enjeux et les orientations stratégiques de la politique autonomie du Département du Bas-Rhin.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Départemental de prendre acte des documents méthodologiques relatifs à l'élaboration du Schéma départemental de l'autonomie 2019-2023, joints en annexes à la présente délibération :

- du bilan des réalisations dans le champ de l'autonomie depuis 2010 ;
- de la feuille de route relative à la « Réponse accompagnée pour tous » ;
- du diagnostic départemental de l'offre médico-sociale, outil de référence qui sera enrichi progressivement des réalisations liées au Schéma départemental de l'autonomie.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'approuver les axes structurants du Schéma départemental de l'autonomie 2019-2023, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération, et d'approuver les 25 fiches actions y afférent, jointes en annexes à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'approuver les termes du cahier des charges départemental des Maisons des Aînés, joint en annexe à la présente délibération et de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les actes relatifs à la mise en œuvre dudit cahier des charges et aux conventions qui en découleront (partenariales, financières, de fonctionnement).

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'approuver les termes du projet du Plan EHPAD, joint en annexe à la présente délibération, autour des priorités suivantes :

- Adapter les moyens aux besoins de soins et d'accompagnement,
- Développer l'offre de formation et faciliter son accès,
- Rendre attractifs, valoriser et reconnaître les métiers de l'aide à la personne,
- Soulager les soignants dans leurs missions,
- Développer la prévention pour contribuer au bien-être de la personne,
- Promouvoir l'action des bénévoles et reconnaître la place des aidants tout en facilitant l'expression des familles,
- Rénover le cadre bâti des établissements pour proposer un cadre de vie répondant aux besoins essentiels de confort des résidents et offrant de meilleures conditions de travail.

Il est également proposé au Conseil Départemental de décider d'approuver les termes du projet de cahier des charges de la programmation départementale des opérations d'Investissement (PDOI) à destination des établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour personnes âgées et personnes handicapées.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver, modifier, résilier l'ensemble des actes (y compris conventions, avenants aux conventions) relatifs à la mise en œuvre du schéma départemental de l'autonomie, ainsi que pour l'ensemble des nécessités de mise à jour des fiches actions y afférent.

Il est également proposé au Conseil Départemental de décider de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver, modifier, résilier l'ensemble des actes (y compris conventions, avenants aux conventions) relatifs à la mise en œuvre du Plan EHPAD et des opérations d'investissement à destination des établissements et services médicaux sociaux.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise Bey, Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise Pfersdorff*), M. Mathieu Cahn (*ayant donné pouvoir à Suzanne Kempf*), M. Thierry Carbiener (*ayant donné pouvoir à Mme Michèle Eschlimann*), M. Jean-Louis Hoerle (*pouvoir à Mme Danielle Diligent*), M. Vincent Debes (*ayant donné pouvoir à Mme Cécile Delattre*), Mme Chantal Jeanpert, M. Nicolas Matt, Mme Frédérique Mozziconacci (*ayant donné pouvoir à M. Frédéric Bierry*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), Mme Christiane Wolfhugel (*ayant donné pouvoir à M. Etienne Wolf*), excusés, quittant définitivement la salle à 12h41, M. Jean-Louis Hoerle, et M. Rémi Bertrand, M. Philippe Meyer, absents, ainsi que, sorti temporairement de salle, M. Yves Le Tallec à 12h41.

**N° CD/2019/013 - 260 - Accompagnement des personnes handicapées**

**Proposition d'un règlement départemental du transport scolaire pour les élèves et étudiants en situation de handicap**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'approuver les différents modes de prise en charge du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap, selon l'ordre de priorité tel que détaillé dans le rapport concerné :

1. Transport en commun
2. Transport assuré par la famille en véhicule personnel
3. Services de transport adaptés organisés et financés par le Département du Bas-Rhin

- d'approuver les termes du projet de règlement départemental relatif au transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap du Bas-Rhin, joint en annexe à la présente délibération ;

- de l'application du présent règlement à compter du 1er juillet 2019 ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour toute modification du Règlement Départemental du transport Scolaire pour les élèves et étudiants du Bas-Rhin en situation de handicap.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise Bey, Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise Pfersdorff*), M. Mathieu Cahn, M. Thierry Carbiener (*ayant donné pouvoir à Mme Michèle Eschlimann*), M. Vincent Debes (*ayant donné pouvoir à Mme Cécile Delattre*), M. Jean-Louis Hoerle (*pouvoir à Mme Danielle Diligent*), Mme Chantal Jeanpert, M. Nicolas Matt, Mme Frédérique Mozziconacci (*ayant donné pouvoir à M. Frédéric Bierry*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), Mme Christiane Wolfhugel (*ayant donné pouvoir à M. Etienne Wolf*), excusés, M. Philippe Meyer, absent, ainsi que, sortie temporairement de salle, Mme Suzanne Kempf à 12h47.

*Séance Plénière du 4 avril 2019*

**N° CD/2019/014 - 300 - Insertion, emploi et lutte contre les exclusions**

**La mise en œuvre du circuit territorial de l'emploi : les programmes d'actions en territoires pour l'emploi et l'inclusion**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- de s'engager dans l'expérimentation du service public de l'insertion ;
- d'approuver la mise en œuvre du circuit territorial de l'emploi qui a valeur de Pacte territorial pour l'Insertion 2018-2021 (annexe 1) ;
- d'approuver le schéma d'ensemble du circuit territorial de l'emploi et de ses éléments structurants : son processus global (annexe 2), les tableaux des projets et actions par axes (annexe 3), et par territoires (annexe 4), les outils supports (annexe 5)
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les conventions relatives à la mise en œuvre et les modifications du dispositif du circuit territorial de l'emploi et se prononcer sur l'évaluation du dispositif adopté ;
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer tous autres documents permettant la mise en œuvre du circuit territorial de l'emploi.

Adopté à l'unanimité

\*

\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise Bey, Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise Pfersdorff*), M. Thierry Carbiener, M. Mathieu Cahn (*ayant donné pouvoir à Suzanne Kempf*), M. Vincent Debes (*ayant donné pouvoir à Mme Cécile Delattre*), M. Jean-Louis Hoerle (*pouvoir à Mme Danielle Diligent*), Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), M. Nicolas Matt, Mme Frédérique Mozziconacci (*ayant donné pouvoir à M. Frédéric Bierry*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), Mme Christiane Wolfhugel (*ayant donné pouvoir à M. Etienne Wolf*), excusés, ainsi que, sortis temporairement de salle, Mme Michèle Eschlimann à 13h17, Mme Nadine Holderith-Weiss à 13h20.

**N° CD/2019/015 - 340 - Accueil des gens du voyage**

**SDAGV - Proposition d'adoption du projet de Schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Bas-Rhin 2019-2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide d'adopter le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage du Bas-Rhin 2019-2024, dont le projet est annexé à la présente délibération ;
- donne délégation à la Commission Permanente pour l'approbation et la modification des conventions à intervenir pour la mise en œuvre du schéma ;

- autorise le Président du Conseil Départemental à solliciter annuellement les services de l'Etat pour le cofinancement à parité du poste de chef de projet en charge du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage ;

- autorise le Président du Conseil Départemental à signer conjointement avec Monsieur le Préfet, l'arrêté portant adoption du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage du Bas-Rhin 2019-2024.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise Bey, Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise Pfersdorff*), M. Mathieu Cahn (*ayant donné pouvoir à Suzanne Kempf*), M. Thierry Carbiener (*ayant donné pouvoir à Mme Michèle Eschlimann*), M. Vincent Debes (*ayant donné pouvoir à Mme Cécile Delattre*), M. Jean-Louis Hoerle (*pouvoir à Mme Danielle Diligent*), Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), M. Nicolas Matt, Mme Frédérique Mozziconacci (*ayant donné pouvoir à M. Frédéric Bierry*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), Mme Christiane Wolfhugel (*ayant donné pouvoir à M. Etienne Wolf*), excusés, ainsi que, sortie temporairement de salle, Mme Stéphanie Kochert à 13h22.

**N° CD/2019/016 - 040 - Ressources humaines**

**Proposition de détermination du taux horaire de vacation des membres du collège de déontologie extérieurs à la fonction publique territoriale**

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, et après avis favorable du Comité technique du 5 mars 2019, le Conseil Départemental décide de fixer le taux horaire de rémunération des personnalités qualifiées extérieures à la fonction publique territoriale qui seront nommées en qualité de Président et Vice-Président du collège de déontologie selon les modalités suivantes :

- taux horaire : 158,50 € bruts.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise Bey, Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à Mme Françoise Pfersdorff*), M. Mathieu Cahn (*ayant donné pouvoir à Suzanne Kempf*), M. Thierry Carbiener (*ayant donné pouvoir à Mme Michèle Eschlimann*), M. Vincent Debes (*ayant donné pouvoir à Mme Cécile Delattre*), M. Jean-Louis Hoerle (*pouvoir à Mme Danielle Diligent*), Mme Chantal Jeanpert (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), M. Nicolas Matt, Mme Frédérique Mozziconacci (*ayant donné pouvoir à M. Frédéric Bierry*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), Mme Christiane Wolfhugel (*ayant donné pouvoir à M. Etienne Wolf*), excusés, ainsi que, Mme Stéphanie Kochert, absente.

N° CD/2019/017 - 605 - Développement local

**Proposition de création d'un fonds de secours à destination des associations Bas-rhinoises**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de créer un fonds d'urgence pour la vie associative dont les modalités et conditions d'attribution ont été co-construites par le Département et le Conseil Départemental de l'Engagement et de la Vie Associative (CODEVA) ;

Le dossier du demandeur répondra aux critères d'éligibilité suivants :

- Nature juridique du demandeur

Est éligible toute association régie par la loi du 1er juillet 1901 ou par le droit local d'Alsace Moselle. Son domaine d'activité doit entrer dans les champs de compétences du Département tels que définis par la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015.

- Localisation

L'Association doit disposer d'un siège ou d'une antenne dans le Bas-Rhin.

- Domaine d'activité de l'association

Le domaine d'activité de la structure demandeuse doit s'inscrire dans les champs de compétences du Département et plus particulièrement dans les orientations des politiques publiques adoptées par ses instances.

- Origine de la demande

L'association doit rencontrer des difficultés financières conjoncturelles. Le Département opérera à un examen préalable de ces difficultés afin de déterminer si le cadre légal régissant le champ d'intervention de la collectivité permet son intervention.

Cette appréciation se fera notamment au regard des documents suivants :

- Les états de compte(s) des 3 dernières années ;

- Un diagnostic faisant état des difficultés rencontrées

- Des propositions de pistes d'actions concrètes permettant de les résorber.

Le dossier instruit sera examiné par une instance présidée par le Conseiller Départemental en charge de l'engagement et de la vie associative, d'élus départementaux, de représentants de l'administration et de membres du CODEVA. Le binôme de Conseillers Départementaux du territoire d'intervention de l'association sera associé à l'examen de la demande.

Un avis simple sur l'opportunité d'attribuer un aide financière sera rendu par le président de l'instance suite à l'examen du dossier.

- Suivi et bilan

La réalisation du plan d'actions fera l'objet d'un suivi.

Si l'association devait manquer à ses engagements inscrits dans le plan d'actions, le Département pourra demander le remboursement de tout ou partie de l'aide allouée.

- Fréquence

Cette aide n'a pas vocation à relever d'une subvention de fonctionnement récurrente. Elle constituera une subvention ponctuelle de secours. Une structure ayant déjà bénéficié du fonds de secours ne peut déposer une nouvelle demande dans les 5 années suivant l'attribution de l'aide.

Ce dispositif prendra effet à la date du caractère exécutoire de la présente délibération. Les demandes formulées antérieurement devront suivre les étapes ci-dessus.

Le Conseil Départemental décide de déléguer à la Commission Permanente les décisions d'attribution des aides du fonds d'urgence pour la vie associative et l'adoption des conventions y afférent.

Adopté à l'unanimité

❖ **DIVERS**

- **Rapport N° CD/2019/003** : Proposition d'adhésion du Département du Bas-Rhin à la TechnologieRegion KARLSRUHE (TRK) :

M. Rémi Bertrand, désigné pour représenter le Département au sein des instances de la société TRK, ne prend pas part au vote de ce rapport.

Interventions : M. Denis Hommel, M. le Président, M. Nicolas Matt, M. le Président, M. Rémi Bertrand.

- **Rapport N° CD/2019/004** : Proposition de plan d'actions en vue du déploiement de la stratégie départementale en faveur de la transition énergétique et écologique :

Interventions : M. Françoise Pfersdorff, M. Eric Elkouby, M. Marcel Bauer, M. Bernard Fischer, M. Philippe Meyer, M. Denis Schultz, Mme Cécile Delattre, M. le Président.

- **Rapport N° CD/2019/005** : Démarche « Forêt d'Exception® » de la forêt indivise de HAGUENAU - Proposition d'approbation du Protocole d'accord et du Contrat de proje :

M. André Erbs, Adjoint au Maire de la Ville de Haguenau, ne prend pas part au vote de ce rapport.

Interventions : M. Rémi Bertrand, M. le Président.

- **Rapport N° CD/2019/006** : Contrat Départemental - Proposition de financement et d'approbation du projet de convention partenariale pour la création de la Maison des Aînés et des aidants de Sélestat :

M. Marcel Bauer, Maire de la Ville de Sélestat, ne prend pas part au vote de ce rapport.

Interventions : Mme Catherine Greigert, M. le Président, M. Marcel Bauer.

- **Rapport N° CD/2019/007** : Proposition d'observations du Département sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires de la Région :

Interventions : M. Marcel Bauer, Mme Suzanne Kempf, M. Rémi Bertrand, M. le Président, M. Philippe Meyer, Mme Françoise Pfersdorff, M. le Président, M. Denis Hommel, rapporteur, M. le Président.

- **Rapport N° CD/2019/008** : Proposition de 10 actions contre l'antisémitisme, le racisme et la haine :

M. Eric Elkouby a proposé une modification du titre du rapport.

Ancienne formule : « Proposition de 10 actions contre le racisme et la haine »

Nouvelle formule : « Proposition de 10 actions contre l'antisémitisme, le racisme et la haine ».

Les élus ont voté « pour » à l'unanimité.



Interventions : M. Eric Elkouby, M. le Président, Mme Alfonsa Alfano, M. Jean-Philippe Maurer, M. Philippe Meyer, Mme Laurence Muller-Bronn, Mme Suzanne Kempf, M. le Président, Mme Françoise Pfersdorff, Mme Catherine Greigert, M. Yves Le Tallec, Mme Pascale Jurdant-Pfeiffer, rapporteur.

- **Rapport N° CD/2019/009** : Proposition d'adoption d'une nouvelle convention opérationnelle de partenariat et de financement en faveur de l'association Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA) portant sur l'année 2019 et proposition d'attribution d'une subvention à cette association :

Mme Michèle Eschlimann et M. Sébastien Zaegel, ne prennent pas part au vote de ce rapport, en tant que membres du comité de direction de l'OLCA.

Interventions : M. Eric Elkouby, M. Etienne Burger, Mme Alfonsa Alfano, Mme Françoise Pfersdorff, Mme Nadine Holderith-Weiss, M. le Président.

- **Rapport N° CD/2019/010** : Schéma départemental de l'Autonomie 2019-2023

Interventions : Mme Isabelle Dollinger, Mme Françoise Pfersdorff, M. le Président, Mme Michèle Eschlimann, rapporteur, M. le Président.

- **Rapport N° CD/2019/013** : Proposition d'un règlement départemental du transport scolaire pour les élèves et étudiants en situation de handicap

Interventions : Mme Michèle Eschlimann, Mme Suzanne Kempf, Mme Michèle Eschlimann.

- **Rapport N° CD/2019/014** : La mise en œuvre du circuit territorial de l'emploi : les programmes d'actions en territoires pour l'emploi et l'inclusion

Interventions : Mme Danielle Diligent, M. le Président.

- **Rapport N° CD/2019/015** : SDAGV - Proposition d'adoption du projet de Schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Bas-Rhin 2019-2022 :

Interventions : M. Denis Schultz, Mme Catherine Graef-Eckert, M. le Président.

- **Rapport N° CD/2019/016** : Proposition de détermination du taux horaire de vacation des membres du collège de déontologie extérieurs à la fonction publique territoriale :

Interventions : Mme Françoise Pfersdorff, M. Eric Elkouby, M. Etienne Burger, rapporteur.

- **Rapport N° CD/2019/017** : Proposition de création d'un fonds de secours à destination des associations Bas-rhinoises :

Interventions : Mme Laurence Muller-Bronn, Mme Isabelle Dollinger, Mme Suzanne Kempf, Mme Françoise Pfersdorff, Mme Catherine Graef-Eckert, rapporteur.

✧ **DEPARTS**

M. le Président remercie chaleureusement M. Christophe Garnier et annonce la fin de ses fonctions de Directeur Général des Services. Il félicite et remercie Mme Delphine Joly qui va prendre la relève sur ces fonctions.

Il annonce également le départ de Mme Aurélie Lacquement ainsi que celui de M. Jonathan Sarago.

✧ **CALENDRIER**

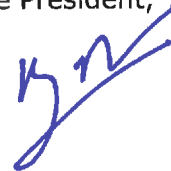
La prochaine réunion de la **Commission Permanente** aura lieu le **lundi 6 mai 2019 à 9 H** à l'Hôtel du Département à Strasbourg.

Le Conseil Départemental se réunira en **Séance Plénière** le **lundi 24 juin 2019 à 9 H** à l'Hôtel du Département à Strasbourg.

\*  
\* \*

La séance est levée à 13h43

Le Président,



Frédéric BIERRY

**CONSULTATION DES ACTES**

L'intégralité des délibérations et des annexes aux délibérations de l'Assemblée Plénière et de la Commission Permanente, ainsi que la retranscription intégrale des débats de l'Assemblée Plénière, peuvent être consultées :

- au Service des Ressources Info-Documentaires à l'Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex ;
- sur le site Internet [www.bas-rhin.fr](http://www.bas-rhin.fr)>rubrique "Le Conseil Départemental".